



Victime d'un accident de quad

Par **Benouche83**, le **06/06/2012 à 09:40**

Bonjour,

Je suis nouvelle ici et je ne sais pas si je poste au bon endroit, alors je m'excuse par avance si ce n'est pas le cas.

Voilà mon histoire :

Le 23 Avril 2011, j'ai été victime d'un accident de quad.

Passagère du véhicule, j'ai été éjectée à plus de 15m.

Résultat : fracture du col du fémur gauche et fracture d'une vertèbre (T12).

Mon hospitalisation a été compliquée car j'ai eu cet accident dans une autre ville que la mienne, donc opérée sur place mais rapatriée qq jours après, avec ma fracture de vertèbre non constatée. Personne n'écoutait mes dires concernant mon dos, le personnel soignant était obsédé par mon col du fémur et l'ostéosynthèse qu'on venait de me faire.

Donc trajet Sables d'Olonne-Rennes, dans la douleur, comme vous pouvez l'imaginer.

Arrivée à Rennes, enfin, un médecin m'a écoutée et a pris le temps de faire une radio du dos.

Donc en tout : 4 mois de port de corset et 3 mois de fauteuil roulant et séances de kiné plusieurs fois par semaine.

J'ai été arrêté du 23 Avril au 15 Septembre 2011.

Puis du 7 Octobre au 21 Octobre.

Puis mi-temps thérapeutique du 24 Octobre au 18 Novembre 2011.

Ayant toujours très mal au dos, j'ai repris des séances de kiné, sans effet réel.

Au début du mois de Mai, j'ai dû subir une petite réduction mammaire dans l'espoir de voir une amélioration de mon état dorsal, car selon mon généraliste, ayant perdu beaucoup de musculature de mon dos durant mes mois de corset, j'avais du mal à porter ma poitrine.

BINGO, je vais mieux !!!

Hier, pour la 2nde fois, j'ai vu le médecin-expert mandaté par l'assurance du propriétaire du Quad.

Il a noté que j'étais consolidée, même si je dois retirer l'ostéosynthèse l'année prochaine. L'assurance m'a déjà fait deux offres provisionnelles que j'avais acceptées : 7000 Euros en tout.

Bref, j'ai raconté, en gros, mon histoire, non pas pour vous demander combien j'allais toucher, mais pour avoir une idée des barèmes.

Parce qu'avec ma fracture fémorale, je dois attendre qq année avant d'avoir un bébé, - j'ai 29 ans et c'était en projet avec mon ami avant cet accident - et une fois enceinte, je sais que ça va être très compliqué. C'est surtout ça qui m'importe...à combien est évalué ce genre de préjudice ?

Je n'ai pas le sentiment que le médecin-expert l'ait réellement pris en compte...et c'est ça le plus douloureux pour moi aujourd'hui...

Par **gege59**, le **07/06/2012** à **21:32**

Bonsoir

Vous pouvez contester !

De plus, un dossier "corporel" peut être réouvert, si aggravation, dans un délai de 10 ans.

Parlez en avec votre médecin traitant, qui pourra sans doute vous conseiller.

Je ne suis pas experte pour votre cas, mais si vous estimez être "lésée", contestez...

Bon courage.

Par **Benouche83**, le **08/06/2012** à **09:28**

Merci pour votre réponse.

Je vais attendre de recevoir le compte-rendu du médecin, et j'irai ensuite voir la juriste qui suit mon dossier pour voir ce qu'elle en pense.

Je crains principalement qu'il ait noté "uniquement" l'aspect médical - qui est déjà important - et non moral.